7 avril 2020

SUCY info

Services publics

COVID-19 : La poste en activité restreinte

Le bureau de poste de Sucy sera ouvert du Mardi 7 au Vendredi 10 avril de 9h à 13h, uniquement pour les instances colis et les recommandés.

Bureaux de poste uniquement ouverts pour les prestations sociales Mardi 7 avril :

Boissy-Saint-Léger	Place du Forum	9h/12h et 14h/17h
Bonneuil-sur-Marne	11 Rue d'Estienne d'Orves	9h/13 h
Champigny-sur-Marne Principal	54 rue Jean Jaurès	9h/12h et 14h/17h
Chennevières Principal	9 Avenue du Maréchal Leclerc	9h/12h et 14h/17h
Créteil (Église)	1 Rue de Paris	9h/12h et 14h/17h
Créteil (Mont-Mesly)	23 allée du Commerce	9h/12h et 14h/17h
Saint Maur (Berthelot)	59 Rue du pont de Créteil	9h/12h et 14h/17h

COVID 19

MAIRIE : 01 49 82 24 50

Le standard de la Mairie est désormais la plateforme téléphonique avec une équipe dédiée pour répondre à toutes vos questions du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermeture de l'accueil public.

Suite aux mesures exceptionnelles de confinement général prises par les services de l'État, les déplacements sont restreints. Dans ce contexte de restriction de déplacement, voici les dispositions prises par la Ville pour garantir une continuité dans les missions essentielles de service public :

- Maintien d'un service minimum pour les urgences en matière de social (bons alimentaires, Épicerie solidaire), urbanisme, état-civil, Police Municipale, services techniques, service des assurances...
- Dispositions particulières pour le service état-civil : maintien d'un accueil le matin pour les naissances, décès, cimetières. Pacs et carte nationale d'identité en cas d'urgence. Pour les mariages, le déplacement des seuls mariés et témoins de leurs domiciles respectifs à la mairie est possible. Pour les enterrements, seuls les proches du défunt sont autorisés à y assister. Le cimetière ne sera ouvert que le temps strictement nécessaire
- Le public n'est plus accueilli dans les services municipaux sauf exception
- Fermeture de La Poste et de son annexe. Le service de relevage est maintenu et la distribution des courriers, colis et de la presse sera effectuée les mercredis, jeudis et vendredis.
- Mise en place d'un service minimum d'accueil périscolaire pour les enfants des personnels soignants n'ayant pas de mode de garde.
- Extension du dispositif de portage de repas et de soins à domicile par le SIAD. Si vous souhaitez en bénéficier, contactez la Maison des Seniors au 01 49 82 08 50

Vous trouverez un récapitulatif ci-dessous :

Public jeune :

- Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs jusqu'à nouvel ordre
- Les crèches assurent l'accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels de santé selon les directives préfectorales
- Le RAM (relais assistant(e)s maternel(le)s) et le LAEP (Lieu accueil Enfants Parents) sont fermés.
- l'Éducation Nationale assure l'accueil des enfants scolarisés des personnels de santé de la commune à l'école de la Cité Verte. L'accueil périscolaire du matin et du soir, tout comme l'encadrement méridien sont assurés par la Ville. L'accueil du mercredi et pendant les vacances scolaires est assuré par le personnel municipal au centres de loisirs du Parc. La cuisine centrale fournit les repas.
- Les collégiens du personnel soignant sont accueillis au collège La Guinette à Villecresnes.
- Le service scolaire ainsi que la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse sont fermés.

Tout Public :

- Culture, fêtes et manifestations : Tous les événements sont annulés. La plupart des associations ont déjà fait savoir qu'elles suspendaient toutes leurs activités. La Maison des Associations, l'Orangerie, le Centre Culturel, le Conservatoire, le service des Fêtes et Manifestations ainsi que l'Espace Jean-Marie Poirier sont fermés au public.
- Sports : Les activités sportives sont interrompues, les gymnases sont fermés. Le Parc des Sport et le service des sports sont également fermés.
- La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, la Maison du Rond d'Or n'accueillent plus de public depuis lundi 16 mars. La Maison du Rond d'Or est joignable par mail : maison-rondor@ville-sucy.fr.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fermé au public (sauf situation d'urgence) mais une permanence est assurée. Vous pouvez contacter le service par mail : ccas@ville-sucy.fr.

Public Senior :

- Fermeture de la Maison des Seniors. Un service de dépannage pour les courses est organisé à Monoprix. Pour tout renseignement : 01 49 82 08 50
- Pour les personnes isolées et/ou en situation d'handicap l'association Alpha Sucy Handicap propose un service de transport pour vos sorties indispensables (visites médicales, courses alimentaires...) Renseignements au 01 45 90 75 16 ou 06 68 77 56 51 ou par mail alphasucyhandicap@gmail.com
- Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile) continue d'assurer ses missions de vigilance auprès de ses bénéficiaires ainsi que le portage de repas à domicile. Ces dispositions seront bien entendu étendues aux personnes les plus fragilisées et isolées. En cas de besoin, contactez la Maison des Seniors au 01 49 82 08 50.

La Ville a créé un groupe facebook baptisé « Les Sucyciens Solidaires ». Il connaît un succès grandissant, particulièrement réconfortant en ces temps difficiles. Vous êtes chaque jour plus nombreux à proposer votre aide, soyez-en remerciés !

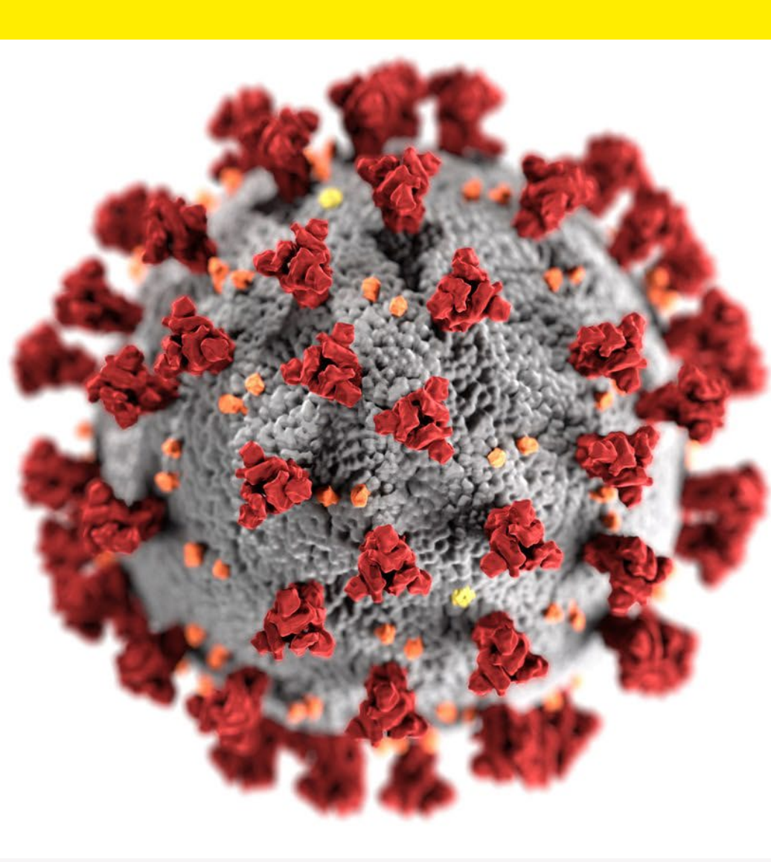

Mesures de confinement

Depuis le 17 mars à 12h, un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire. Il est reconduit de 15 jours en 15 jours. Le 23 mars, le Premier Ministre a précisé les contraintes de déplacements existantes depuis le 17 mars. Voici les dispositions qu'il convient d'observer dorénavant :

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé mais uniquement dans le cas de sorties urgentes ou répondant à la convocation d'un médecin ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique, avec une limitation à 1h par jour, seul(e), à moins d'1 km de chez soi avec obligation de mentionner le lieu et l'horaire de départ dans l'attestation requise.

En cas de non-respect de ces mesures, le non-respect de ces mesures seront sanctionnées par des amendes de 135 €, majorées à 200 € en cas de récidive dans les 15 jours.

COVID-19 : Collecte des ordures ménagères maintenue par le GPSEA

Dans la période actuelle de lutte contre la propagation du Covid-19, les équipes de collecte des ordures ménagères concentrent leurs moyens sur l'activité de ramassage des bacs grenats (déchets résiduels), jaunes (emballages) et verts (verre). Cette mission relève en effet, d'un impératif de salubrité et d'hygiène publique.

- → **À compter du lundi 23 mars 2020, les collectes de déchets végétaux sont suspendues et ce jusqu'à nouvel ordre. Il est en conséquence demandé aux habitants de stocker temporairement ces déchets en pratiquant notamment le compostage individuel.**
- → **À compter du lundi 23 mars 2020, les collectes de déchets sont suspendues dans les zones d'activités.**
- → **À partir du mercredi 1er avril 2020, toutes les collectes d'encombrants seront également suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

Sont maintenues les collectes suivantes :

- Bacs grenat (déchets résiduels)
- Bacs jaunes (emballage)
- Bacs vert (verre), conteneurs et conteneurs enterrés

Plus d'infos :
https://sudestavenir.fr/coronavirus-point-quotidien/

Pour toute question, le Service Relations Usagers du Territoire est joignable au **01 41 94 30 00.**

Coronavirus - **Covid-19**
information #GPSEA

Grand Paris sudest avenir

Collecte des déchets Informations importantes à retenir

Jusqu'à nouvel ordre

1
Fermeture au public des déchèteries du territoire

Depuis le 16 mars, les déchèteries sont fermées au public.

2
Suspension des collectes d'encombrants

A partir du 1er avril

En attendant la réouverture des déchèteries et la reprise de la collecte, stockez au maximum les objets encombrants. Ne surtout pas les déposer sur les trottoirs.

3
Suspension des collectes de déchets végétaux

Les tontes de pelouse ne sont plus ramassées. Elles doivent être déposées en tas pour être séchées à l'air libre, la matière se dégradera progressivement.

Information sur la continuité de l'activité du service du logement

Durant la période de confinement, le service du logement est fermé jusqu'à nouvel ordre mais reste joignable :
Par mail : ccas@ville-sucy.fr
Par téléphone : 01 49 82 24 50 (vos messages seront transmis au service logement)

Information sur les radiations pour non-renouvellement
Pour permettre aux demandeurs de renouveler leur demande de logement social, le Système National d'Enregistrement (SNE) accorde un délai supplémentaire de 4 mois, à la date anniversaire de création de votre demande ou du dernier renouvellement.

Dépôt en ligne de votre demande

- Rendez-vous sur www.demande-logement-social.gouv.fr Une fois votre formulaire complété votre demande est enregistrée.
- Vous pouvez également obtenir votre formulaire à l'adresse suivante : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14069.do (pièce d'identité obligatoire)